



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers | 35 |
| En exercice | 35 |
| Présents | 29 |
| Votants par procuration | 4 |
| Absents | 2 |
| Total des votes | 33 |

4.1

L'an deux mille vingt six, le cinq juin, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 mai 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, M. Patrice AUVRAY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Mikael CHEVREAU, M. Kylian HÉBERT, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS, Mme Béatrice M'BARK, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Florence MOUCHEL, Mme Sonia QUESNEY, Mme Sylvie RENARD, M. Jean-Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, M. Kévin MAUVIEUX, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Fabienne DIAS à Mme Florence GAUTIER, Mme Vanessa DUVAL à Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Clément NIEL à M. Kylian HÉBERT, Mme Françoise OOSTERLINCK à Mme Annabelle ARSON

ELUS ABSENTS :

M. Thierry BERNARD, Mme Carole MARTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Julien TIMON

N°DEL_0087_2026 Modification du tableau des effectifs: Création d'un poste fonctionnel de Directeur Général des Services - au 1er juillet 2026

Le poste de Directeur Général des Services (DGS) est actuellement mutualisé entre la ville de Pont-Audemer et la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle. Cette organisation, qui a permis d'optimiser les ressources et de mutualiser certaines compétences, doit aujourd'hui évoluer pour répondre à des enjeux nouveaux.

Le poste du Directeur Général des Services actuel étant porté par la Communauté de Communes, il est nécessaire, pour la ville de Pont-Audemer, d'ouvrir un poste fonctionnel de DGS au tableau des effectifs et de procéder à un recrutement.

VU le Décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés.

VU le Décret n°90-128 du 9 février 1990 portant dispositions statutaires de directeur général et directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

VU l'article L.412-6 du Code Général de la Fonction Publique,

VU la délibération 2018-044 instituant le régime indemnitaire RIFSEEP et les délibérations de mise à jour qui ont pu suivre,

CONSIDÉRANT que seuls les fonctionnaires relevant de la catégorie A ou A+ ont accès aux emplois de direction. Ainsi, certains emplois fonctionnels ne peuvent être occupés que par des fonctionnaires territoriaux remplissant des conditions particulières de grade, d'indice terminal et de strates démographiques précisées dans les dispositions statutaires

CONSIDÉRANT que la strate démographique de la commune de Pont-Audemer est inférieure à 40 000 habitants, le recrutement n'est pas ouvert aux agents contractuels et ne peut se réaliser que par voie de détachement d'un fonctionnaire.

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

A l'unanimité,

- **D'AUTORISER** la modification du tableau des effectifs de la ville de Pont-Audemer,
- **DE CRÉER** l'emploi fonctionnel de Directeur / Directrice Général(e) des Services sur les cadres d'emplois de la catégorie A (grades de base, principaux et hors-classe) au 1er juillet 2026 ;
- **D'AUTORISER** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges du Directeur Général des Services (F/H) au chapitre 012
- **D'AUTORISER** Le Maire ou son représentant à signer les actes relatifs à cette décision.

Pont-Audemer, le 5 juin 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Julien TIMON



Alexis DARMOIS